

AVIS PUBLIC

LICENCE DE CHIENS

Les propriétaires de chien(ne)s sont priés de se présenter à l'Animalerie Bedford, 40 rue Principale, ou à l'Hôtel-de-Ville de Bedford, 1 rue Principale, afin de renouveler la licence de leur chien. Le coût annuel est fixé à 30 \$. Une remise de 10 \$ est accordée par licence de chien si ce coût est acquitté avant le 16 avril 2015.

A défaut de donner suite au présent avis d'ici le 17 avril 2015, le propriétaire s'expose à **recevoir un avis d'infraction** selon le règlement de contrôle des chiens et d'acquitter **une amende supplémentaire** au tarif régulier concernant la licence de chien.

La collaboration de tous les propriétaires de chien(ne)s serait grandement appréciée par les autorités municipales.

Fait à Bedford, ce 11 février 2015.

Suzanne Plouffe
Directrice générale adjointe

PUBLIC NOTICE

DOG LICENCE

Dog owners are asked to come to the Bedford Pet Shop, 40 Principale Street, or to the Bedford Town Hall, 1 Principale Street to renew the licence for their dog. The annual cost is set at 30\$. A 10\$ rebate is given if the dog owner renews before April 16th 2015.

Failure to follow up on the present notice prior to April 17th, 2015, may lead to the **issuing of an infraction** in accordance with the by-law on dog control and the **payment of an extra fine** plus the regular fee required for the dog licence.

The cooperation of all dog owners would be greatly appreciated by the municipal authorities.

Given in Bedford this 11th day of February 2015.

Suzanne Plouffe
Assistant Executive Director